DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CENTRES

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 30 juillet 2024**
Présents : 7 **Votants:** 7	Le 30 juillet 2024 l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juillet 2024, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES **Sont présents:** Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY **Représentés:** Françoise BESSIERE par Edith GAUBERT, Régis BARRIA par Pascal SERMET **Excuses:** **Absents:** Guilhem CABROL - REVEL, Jacques GENIEYS **Secrétaire de séance:** Edith GAUBERT

PROCES VERBAL

Ordre du jour :

Délibérations :
- Création d'un emploi non permanent à temps complet
- Création d'un emploi non permanent à 32 h

Objet: CREATION EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET - DE_2024_050

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1 0;

Vu le décret n ° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de secrétaire de Mairie.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade C d'Adjoint Administratif Territorial 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 13/08/2024 au 31/10/2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle et d'une formation au poste de secrétaire de mairie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 430 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - DE_2024_051

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et la maintenantance des bâtiments publics

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade C d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans la conduite d'engins type tracteur

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, soit 11,879 €/heure du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote pour: 9 Vote pour: 0 Vote abstention: 0

MAIRIE DE CENTRES 12120 - AVEYRON